

Protéger correctement la vigne ; il s'agit aussi de ménager les animaux

Les filets mal choisis et mal installés représentent dans les vignobles et les cultures fruitières un danger mortel pour les oiseaux et les hérissons. Ils s'enchevêtrent dans les mailles et meurent misérablement de soif, étouffent ou deviennent des proies faciles pour les prédateurs. La loi sur la protection des animaux rend les exploitants de vignobles responsables d'éviter les souffrances animales engendrées par des filets mal installés. Cette feuille d'information de la PSA résume les points principaux pour la protection des vignes, au point de vue de la protection des animaux.



Droits et devoirs des vigneron

L'exploitant(e) a le droit de protéger ses cultures contre les dégâts qui les menacent. Selon l'art. 9 de l'Ordonnance fédérale sur la chasse, des mesures de protection par ses propres moyens sont autorisées contre les étourneaux et les merles dans les vignes. Mais selon l'art. 4 de la loi sur la protection des animaux (LPA), personne ne doit d'une façon injustifiée causer à des animaux des douleurs, des maux ou des dommages et les mettre dans un état d'anxiété. Celui qui les néglige ou tue des animaux d'une façon cruelle est puni d'amende ou de prison (art. 26). Le devoir de diligence dans les vignobles comprend évidemment le contrôle régulier des filets et la suppression d'éventuels défauts. Des filets de vigne mal installés peuvent entraîner des conséquences d'ordre juridique au point de vue de la protection des animaux, lorsque des animaux y restent pris.

Espèces animales concernées

Quelques espèces d'oiseaux, peu nombreuses, surtout des étourneaux, des merles, des grives musiciennes, des moineaux friquets et domestiques peuvent réellement occasionner de considérables dégâts dans les vignes. Particulièrement exposées sont les vignes isolées situées à proximité de forêts. Les oiseaux qui consomment des baies, comme les étourneaux et les merles, absorbent les grains entiers tandis que les oiseaux plus petits (par exemple les moineaux) piquent seulement les grains et ainsi ouvrent la voie à la pourriture. A part celles-ci, d'autres espèces plus rarement meurent dans les filets tendus incorrectement ; ce sont ceux qui ne se nourrissent pas de raisins, comme les faucons-crécérelle, les coucous, les huppés, les torcols. Sont aussi menacés les hérissons qui s'entortillent dans les filets traînant sur le sol et s'y étranglent.

Mesures de défense appropriées

Les filets réutilisables sont principalement posés dans les jardins de particuliers et nécessitent un échafaudage. Ils ne représentent que peu de danger pour les hérissons et les oiseaux, mais ils sont peu adéquats aux cultures commerciales. Avec leurs mailles serrées de couleur vive verte ou bleue,

ils peuvent protéger les parcelles de vigne contre les incursions latérales des oiseaux.

Les filets à usage unique sont installés à nouveau pour chaque saison et doivent être enlevés après la récolte. Pour eux sont valables les règles des installations techniques.

Les filets latéraux sont plus faciles à poser que les filets à usage unique et protègent les raisins presque aussi bien. Il n'y a presque aucun risque pour les oiseaux et les hérissons. Pour les sortes de raisins exposées à la moisissure, il faut être prudent surtout avec les filets à mailles serrées pour la protection contre les insectes (humidité de l'air)!

On installe aussi des filets dans les vergers pour les protéger contre les oiseaux et les insectes. Il est donc important que les producteurs de fruits s'en tiennent aux mêmes règles que les vigneron.

Mesures moyennement appropriées (de soutien)

Mesures de dissuasion optiques : ruban de plastique coloré, 1 mètre au-dessus des vignes, tendu en bandes parallèles espacées de 8 mètres environ. Effet protecteur moyen. Importante accoutumance.

Installation « ruisset » : rubans en plastique fixé à des câbles qui, par un moteur électrique, sont mis en un mouvement de va-et-vient à intervalles irréguliers. Effet protecteur moyen.

Dissuasion acoustique: cris de détresse d'oiseaux à partir de bandes magnétiques, coups de canon, patrouilles avec charges explosives. Effet protecteur moyen. En partie, effet d'accoutumance. Nuisances par le bruit pour le voisinage.

Mesures sans effet

Epouvantail à oiseaux, ballons, disques CD suspendus, ultrasons.

Adresses utiles

- Institut de recherche Agroscope Changings-Wädenswil ACW, www.agroscope.admin.ch
- Vitiswiss – Union suisse pour la production proche de la nature en vignobles, www.vitiswiss.ch
- Station ornithologique de Sempach, www.vogelwarte.ch
- Pro Igel, www.pro-igel.ch

Editeur et renseignements supplémentaires:

Protection Suisse des Animaux PSA, Département Animaux sauvages, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle. compte postal 40-33680-3, Tél. 061 365 99 99, Fax 061 365 99 90, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Directives d'Agroscope Wädenswil pour le montage approprié des filets de vigne

- N'utiliser des filets seulement que si cela est nécessaire et judicieux.
- Installer les filets au début de la période de maturation du raisin.
- Choisir les filets avec fil souple.
- Choisir des filets avec des fils de couleur claire et voyante.
- Bien fixer les filets et toujours les tendre.
- Faire chevaucher les bandes de filets et boucher les trous.
- Ne pas laisser traîner sur le sol des parties détachées de filets.
- Enrouler serrés les restes de filets et les fixer.
- Contrôler les filets régulièrement et sérieusement et libérer les animaux.
- Après la récolte, enlever aussitôt les filets.

Quel filet est sans risque?

Plus les fils sont fins, sombres et à angles aigus et plus les mailles sont larges, plus le filet est dangereux pour les animaux. Sont donc à conseiller les filets souples de couleur claire, voyante (bleu, vert) avec des mailles d'une largeur de 30 millimètres tout au plus. Les éventuels restes d'anciens filets ne devraient plus être utilisés.